



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 3 MARS A 19H00.

Présents : Mmes LE GOFF, GOTIAUX, MASSELINE, HUET, HUBLIER, RIQUOIS, AUGEREAU, ALLAIRE, PUGEAUD
M. CHAPLAIS, LOUVEL, LANGLAIS, DURAND, GENDRY, LECLERC, LEVEAU et MERGAUX

CCAS : Mmes DUMAS et LEMAIRE

Absents : Mmes GESRET, FILLOCQUE et ETIENNE
M. DRIF, FLORET et DUPONT

Ordre du jour :

- Vote des budgets primitifs 2023 : CCAS, Location service à la personne, Commune
- Vote des subventions
- Tarifs communaux – camion pizza
- Questions diverses

1) Vote du budget primitif CCAS 2023

Présentation du Budget Primitif C.C.A.S. 2023

Le conseil municipal autorise le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes : Fonctionnement : 7.5 % et en Investissement : 7.5 % des dépenses réelles de chaque section.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, ADOPTE le Budget Primitif 2023 CCAS.

2) Vote du budget primitif 2023 Location service à la personne

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	104 869.00	94 671.40
		+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R.) de L'EXERCICE PRECEDENT (2)		

	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0.00	10 197.60
		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		104 869.00	104 869.00
INVESTISSEMENT (1)			
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENTT
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris le compte 1068)	91 255.00	58 706.58
		+	+
R EPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R.) de L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)		70 492.42
		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		91 255.00	129 199.00
TOTAL			
TOTAL DU BUDGET (3)		196 124.00	234 068.00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, ADOPTE le Budget Primitif « Location Immeuble Service à la personne » 2023.

3) Vote du budget primitif Commune 2023

Présentation du Budget Primitif Commune 2023

Le conseil municipal autorise le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes : Fonctionnement : 7.5 % et en Investissement : 7.5 % des dépenses réelles de chaque section.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, ADOPTE le Budget Primitif 2023 Commune.

4) Vote des subventions 2023

NOM DE L'ASSOCIATION BENEFICIAIRE

CFAIE Chambre Métiers et Artisanat : 375 €

Anciens combattants : 150 €

Comité des fêtes : 1 500€
Foyer Education Populaire : 40 000 €
Société de Chasse : 400 €
Conseil local FCPE : 500 €
La Prévention Routière : 100 €
SPAÉ : 800 €
Banque alimentaire : 400 €
Secours Populaire : 400 €
Les Restaurants du Cœur : 400 €
Les Paralysés de France : 200 €
Ecole du chat : 400 €
Divers : 4 375 €

TOTAL : 50 000 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré vote les subventions 2023.
(2 personnes présentes n'ont pas pris part au vote : Mme MASSELINE Marie-Anne, et M. LOUVEL Daniel.

5) Tarifs communaux 2023 à compter du 1^{er} avril 2023 : camion de pizzas

Le camion pizza utilise l'électricité de la commune :

Vu l'augmentation du coût de l'électricité de 24% en 2022,
Vu l'augmentation du coût de l'électricité de 25% en 2023,

Madame le Maire propose d'appliquer une augmentation de 25% sur le tarif au mètre linéaire.

Camion à la journée utilisant l'électricité au mètre linéaire : 3.15 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré vote les tarifs communaux pour 2023.